

**VILLE DU TOUQUET-PARIS-PLAGE**  
**CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. \_\_\_\_\_, Membre du Conseil Municipal de la Ville du TOUQUET-PARIS-PLAGE, est convoqué(e) pour une réunion de ce Conseil, le **lundi 23 mai 2022 à 9 h 00, au Palais des Congrès du Touquet-Paris-Plage (salle Molière).**

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, le 18 mai 2022.



Le Maire,

Daniel FASQUELLE

- I **ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- II **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
- III **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022**
- IV **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**

## **V AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES TOUQUETTOIS, VIE SPORTIVE ET CULTURELLE**

- 1) Exposition « Lumière d'Opale, les peintres étrangers de la colonie d'Étaples (1880-1920) au Musée du Touquet Paris-Plage - Édouard Champion : modification du nombre d'exemplaires gratuits et mis en vente du catalogue
- 2) Avenant à la convention d'édition entre la Ville du Touquet-Paris-Plage et la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, dite ADAGP
- 3) Actualisation des redevances encaissées pour les cours dispensés à l'École de musique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

## **VI AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 4) Création de l'Association de la Baie de Canche (ABC) entre les communes de Camiers, d'Étaples-sur-mer et du Touquet-Paris-Plage

## **VII ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5) Cession d'un bien situé Résidence « Le Clos Maurice Schumann » : renonciation de la Ville à exercer le droit de préférence, accord sur le choix de l'acquéreur et acceptation du montant de l'indemnisation au profit de la Ville du Touquet-Paris-Plage
- 6) Cession d'un bien situé « Hameau de l'Atlantique », 12 allée des Argousiers : renonciation de la Ville à exercer le droit de préemption et agrément du nouveau propriétaire
- 7) Modalités applicables aux salariés de la Régie Autonome du Palais des Congrès
- 8) Mise en place de l'accord d'intéressement pour le Palais des Congrès
- 9) Avenant à la convention portant mise à disposition de deux agents de la Ville du Touquet-Paris-Plage auprès de la SEMAT
- 10) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville du Touquet-Paris-Plage et le Centre Communal d'Action Sociale du Touquet-Paris-Plage
- 11) Convention tripartite entre la Ville du Touquet-Paris-Plage, la société LOOMIS et la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais réglant les modalités de comptage des recettes des horodateurs sur voirie
- 12) Approbation et signature de la convention de soutien de la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et la Ville du Touquet-Paris-Plage
- 13) Mise à disposition de la Salle Ravel pour Pôle emploi TOTEM
- 14) Remboursement de forfait post-stationnement conformément à la décision n° 19086961 de la Commission Contentieux du Stationnement Payant en date du 16 septembre 2021